

Déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIMS) en école ordinaire

CLIENTÈLE

Chaque classe accueille des élèves handicapés présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (code 24). Les classes sont composées de groupes d'élèves hétérogènes tant au niveau de l'âge que des acquis.

CARACTÉRISTIQUES

Les élèves présentent des difficultés au plan de l'autonomie fonctionnelle, de l'apprentissage, des routines, du langage, de la motricité, de la mémoire, de l'attention, de la concentration, de la perception visuelle et auditive, de l'analyse, de l'organisation des idées et de la logique. Ils ont un rythme d'apprentissage plus lent et éprouvent de la difficulté à transférer de même qu'à généraliser leurs apprentissages. Ils peuvent aussi présenter des difficultés d'autorégulation et d'ordre comportemental.

Quelques manifestations possibles :

- Difficultés à s'ajuster aux stimuli de l'environnement
- Difficultés à se repérer dans le temps et dans l'espace
- Difficultés à accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux élèves de leur âge
- Difficultés à traiter l'information
- Difficultés à produire et à comprendre les messages
- Disponibilité variable aux apprentissages et aux interventions

Les besoins :

- Développer des habiletés fonctionnelles
- Environnement sécurisant
- Apprendre et pratiquer les règles sociales
- Modélisation et manipulation
- Que les apprentissages soient faits dans un contexte signifiant
- De routines
- De repères visuels
- Du soutien et des adaptations pour réaliser les situations d'apprentissage et d'évaluation

OBJECTIFS DE LA CLASSE

- Développer l'autonomie
- Développer les habiletés fonctionnelles au plan de la communication, au plan de la gestion du temps et de l'espace et au plan de l'utilisation des nombres et de la gestion de l'argent
- Développer des habiletés sociales
- Développer les habiletés nécessaires au fonctionnement de la vie de groupe
- Outiller l'élève pour favoriser sa participation sociale

Objectifs plus spécifiques au secondaire :

Permettre à l'élève de développer graduellement son autonomie personnelle et sociale, son sens des responsabilités ainsi que d'accroître son sentiment de réalisation de soi et d'appartenance à un groupe scolaire et social. Graduellement, lui permettre d'acquérir et de développer les connaissances et les habiletés ainsi que d'adopter les attitudes essentielles à une conduite autonome pour favoriser son intégration sociale, notamment, sa participation au marché du travail.

EXEMPLES D'APPROCHES PRÉCONISÉES

- Approche collaborative pour la résolution de problématiques complexes
- Outils visuels
- Enseignement explicite
- Démarche d'analyse fonctionnelle du comportement
- Renforcement positif des comportements souhaités
- Comportements de remplacement
- Outils de suppléance à la communication
- Enseignement individuel, de sous-groupe et de groupe

ENSEIGNEMENT

- Tout comme pour la classe ordinaire, l'enseignement en classe spécialisée doit respecter les encadrements et les règles prévues pour le temps d'enseignement et l'application des programmes de formation.
- Un enseignement de qualité tenant compte des approches probantes doit être mis de l'avant pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Les ratios

Au primaire	Au secondaire
Moyenne 10	Moyenne 12
Maximum 12	Maximum 14

(Convention collective du personnel enseignant 8-8.03 et 8-8.04)

Personnel rattaché à ce type de regroupement

- Enseignante ou enseignant
- TES et PEH
- Professionnelle ou professionnel de l'école en soutien selon l'organisation des services complémentaires de l'école
- Conseillère ou conseiller pédagogique en soutien